



Municipalité du Canton de Ham-Nord

287, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0

Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 506-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO 506

ATTENDU QUE le Règlement numéro 506 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 1^{er} avril 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 juin 2021 ;

ATTENDU QUE le règlement a été adopté lors de la séance du 12 juillet 2021 ;

Il est décrété que le Règlement numéro 506-1 modifiant le règlement sur la Gestion contractuelle numéro 506 entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À HAM-NORD, ce 13^e jour de juillet 2021.

**Mathieu Couture, Directeur général
et secrétaire-trésorier**